

Le SCF entre conformité aux normes comptables internationales et divulgation de l'information par les entreprises algériennes

The SCF between compliance with international accounting standards and disclosure of information by Algerian companies

D. Bouadam Mounir *

Université de M'sila- Algérie

Date de réception : 11/02/2020 Date d'acceptation : 10/11/2020 Date de publication :30/11/2020

Résumé : Notre travail essaie d'élucider deux aspects le premier a trait à une évaluation et un diagnostic du SCF après une décennie d'application. Le second traitera la question de la divulgation de l'information dans les entreprises algériennes, et ce en conformité avec les normes IAS/IFRS. Cette étude s'inscrit dans une démarche qualitative fondée sur les entretiens réalisés avec les professionnels comptables et financiers. Le SCF est loin d'assurer une conformité avec les normes comptables internationales. Des incohérences sont constatées et des insuffisances sont relevées dans les divulgations des informations dans les états financiers des entreprises algériennes.

Mots-clés : SCF; Évaluation; Divulgation d'informations; entreprises algériennes.

ملخص: في هذا العمل نحاول التطرق إلى جانبين، الأول يتعلق بتقييم وتشخيص النظام المحاسبي المالي بعد عقد من تنفيذه، والثاني يتناول موضوع الإفصاح عن المعلومات في الشركات الجزائرية، وفقاً لمعايير المحاسبة الدولية، تعتبر دراستنا مقارنة نوعية تركز على المقابلات مع المختصين في مجال المحاسبة والمالية، كشفت النتائج بأن النظام المحاسبي المالي لا يمثل لمعايير المحاسبة الدولية، وأيضاً يلاحظ وجود قصور ملحوظ في الإفصاح عن المعلومات في القوائم المالية للمؤسسات الجزائرية. الكلمات المفتاح: نظام محاسبي مالي؛ تقييم؛ إفصاح عن المعلومات؛ مؤسسات جزائرية.

Abstract: In this study, we try to address two aspects. The first relates to the evaluation and diagnosis of the financial accounting system after a decade of its implementation, and the second deals with the issue of disclosing information in Algerian companies, in accordance with IAS/IFRS. Our study is a qualitative approach based on interviews with specialists in the field of accounting and finance. The results revealed that the financial accounting system does not comply with international accounting standards. Also, there is a noticeable lack of disclosure of information in the financial statements of Algerian companies.

Keywords: SCF; Evaluation; Disclosure of information; Algerian companies.

I- Introduction :

* Bouadam Mounir, mounir.bouadam@univ-msila.dz

A l'orée du 21^{ème} siècle, une cascade de scandales financiers a ébranlé les places financières des pays de l'Amérique et du vieux continent. Ainsi, Enron (2001), Vivendi (2001), Worldcom (2002), EADS (2006), Madoff (2008) Cette recrudescence d'événements a engendré un effet dévastateur sur l'économie mondiale, et un frein à l'investissement due à l'absence de fiabilité de l'information fournie par les entreprises. L'économie réelle se voit contaminée par deux créneaux de transmission. D'une part, les places financières mondiales sont malmenées, les banques voient leurs bilans se dégrader fortement, d'autre part, la perte de confiance des ménages et des entreprises dans l'économie génère un climat d'incertitude et de psychose sur l'évolution de l'économie mondiale.

Face à cette situation de fait, des mesures ont été prises par les décideurs des pays pour établir un climat de confiance et par la même renouer avec la croissance. Ainsi, une priorité a été menée en vue de renforcer l'information vis-à-vis des différents agents économiques pour rétablir la confiance, et remédier aux dysfonctionnements causés par la crise. Les pays ont opérés des changements dans leur législation, en décrétant de nouvelles lois pour affermir le système de contrôle interne dans les entreprises.

La globalisation et l'intensification des échanges ont généré la mise en place d'organismes internationaux de normalisation. (Ducasse et al, 2005, P10)

C'est dans cette optique qu'une convergence s'est traduite sur le terrain autour d'une uniformisation comptable par la mise en place des normes internationales d'information financière IFRS.

Dès 2005, Les pays européens sont les premiers à adopter les normes IFRS. Plusieurs pays ont autorisé leur application pour leur économie, alors que d'autres sont en voie de le faire.

L'ambition des IFRS de devenir les normes mondiales de comptabilité et d'information financière est en passe d'être réalisée. (Gélard, 2014, P4)

Les normes IFRS qui sont en vigueur partout ailleurs visent à produire une information financière homogène, donc comparable de qualité et à la fois fiable. Les normes comptables représentent les règles précises concernant la façon d'enregistrer, de classer et de présenter l'information financière. Comme les normes se rapportent à des opérations quotidiennes, elles changent plus souvent parce qu'elles s'appliquent à des cas plus précis que les postulats, les principes ou les qualités de l'information comptable. (Girard et al, 2018, p 15)

Le système comptable financier SCF algérien adossé aux normes internationales applicables dès 2010 aux entités économiques, à l'ensemble des activités et à tous les secteurs juridiques confondus soumis à la tenue d'une comptabilité commerciale, vise ainsi une harmonisation généralisée de la production de l'information en Algérie.

Le basculement aux normes pour l'Algérie s'est fait à partir du SCF au début de 2010 par la loi 11/07 du 25/11/2007. Ainsi, des normes et des instructions de comptabilité dans le domaine de la divulgation ont été introduites par les différents organismes de réglementation en vue de se conformer aux

nouvelles exigences des IAS/IFRS. Notre travail s'atèle à répondre à la problématique suivante :

Le passage au référentiel comptable algérien SCF a-t-il permis une divulgation importante de l'information financière par les entreprises algériennes et ce en conformité aux normes IAS/IFRS ?

De là découle un certain nombre de questionnement, et qui va constituer le cheminement de notre recherche :

- Le nouveau référentiel comptable algérien SCF est-il conforme aux normes internationales IAS/IFRS ?
- Comment et à quel rythme le SCF a évolué depuis sa mise en application jusqu'à ce jour ?
- La mise en place du SCF a-t-elle une répercussion significative dans la divulgation de l'information dans les états financiers des entreprises algériennes ?

La réponse à ces questions, nous amène à la formulation de trois hypothèses :

- 1- l'adoption du nouveau système comptable financier algérien est en conformité avec les normes IFRS;
- 2- L'évolution des normes internationales IAS/IFRS est une donnée qui a été intégrée et prise en considération dans le SCF ;
- 3- Les divulgations d'informations financières des entreprises algériennes à travers Les états financiers reposent selon les critères suivants : pertinence, fiabilité, comparabilité et intelligibilité.

Quant à la méthode suivie dans notre recherche, il faudrait souligner qu'elle s'appuie pour l'aspect théorique, sur un foisonnement bibliographique : ouvrages, articles, travaux réalisés, guides spécialisés, internet, et autres... .

Le second qui a trait à l'étude qualitative menée sur un échantillon de 14 interviewés, et en se référant aux résultats de l'enquête, on sera amené à vérifier nos hypothèses de départ, et apporter les recommandations souhaitées.

I.1. Revue de littérature : normalisation comptable comme appui à la divulgation de l'information

De nos jours l'information requiert une priorité à tous les échelons. L'information constitue une matière première au même titre que le pétrole, le phosphate et autres qu'il est impérieux d'irriguer les acteurs économiques à comprendre les évolutions de l'environnement.

I.1.1. Comptabilité comme processus de production de l'information

Une information discutable induit en erreur les investisseurs et peut causer des pertes importantes ainsi que l'effondrement des marchés financiers. Une des fonctions assignée à la comptabilité est la production de l'information la plus utile pour la prise de décision, dont l'objectif essentiel est, selon la théorie dite de l'agence, de réduire l'asymétrie informationnelle. La qualité de l'information comptable a longtemps été une préoccupation majeure pour les organismes de

normalisation comptable. Il en résulte que l'information comptable est un thème abondamment placé au cœur des problématiques soulevées

L'information financière est bien couramment la seule source disponible pour un utilisateur externe, d'où l'importance de disposer d'une information détaillée reflétant la réalité économique de l'entreprise. Partout dans le monde, il est impératif voir obligatoire d'établir des comptes annuels, réguliers et sincères donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

L'information financière destinée à la prise de décision doit être pertinente, exhaustive, neutre, publiée en temps opportun et exempte d'anomalies significatives. Or, cette information doit être préparée conformément à des normes et des dispositions réglementaires en constante évolution, qui sont appliquées à des opérations commerciales de plus en plus complexes. Il va donc sans dire que, pour produire une information financière utile, il faut, entre autres, disposer d'un système de contrôle interne efficace et d'un plan de production de l'information judicieusement conçu. (Comptables Professionnels Agréés Canada, 2010)

L'évolution des normes comptables, avec l'adoption des normes IASC/IFRS, a soulevé la question de la fiabilité des données financières qui constituent la matière première des marchés des capitaux. Cette information est exhibée sous la forme d'états financiers. Les états financiers sont souvent considérés comme un support majeur pour les utilisateurs de l'information comptable.

Les états financiers sont une des principales sources d'information chiffrée sur la situation financière de l'entité économique. Ces documents de synthèse permettent d'apprécier et d'analyser l'évolution de celle-ci et de mesurer les coûts. (Ministère de L'action Des Comptes Publics, 2018, P15)

La comptabilité financière est décrite comme étant le processus par lequel l'information économique est imprégnée, mesurée et publiée aux utilisateurs dans le but de leur permettre de se prononcer sur des décisions et d'éclairer leurs ambitions. La comptabilité financière est essentiellement un processus de transformation de l'information financière qui vise à saisir, à mesurer et à présenter les activités économiques de l'entreprise dans une forme utile à la prise de décisions. (Djongoué, 2015, P9)

Le principe de transparence est imposé aux entreprises. Seulement, cette nécessité de la transparence n'est pas garantie, car l'entreprise ne peut pas tout dévoiler à ses concurrents, ni à ses fournisseurs et à ses clients, de même pour ses salariés et même ses actionnaires. L'information comptable apparaît alors comme la matière première qu'il convient de retraiter pour disposer d'une vision exploitable par les actionnaires et ainsi réduire l'asymétrie de l'information entre eux et les dirigeants et les autres parties prenantes. Le rôle des analyses est essentiel, par le travail de retraitement de l'information comptable et financière, ils rendent l'information plus accessible pour les investisseurs. (Missonier –Piera, 2005). Pour la normalisation, allier à la fois transparence et asymétrie informationnelle équivaut à un paradoxe.

I.1.2. Facteurs influents sur la divulgation

(Jaggi, 1975, PP 75-85) définit la divulgation comme un processus décisionnel « la divulgation implique un choix parmi plusieurs alternatives liées au degré d'exactitude et la précision des informations à divulguer ».

Les études antérieures ont attribué la variation du niveau de divulgation entre les entreprises à des facteurs relatifs aux caractéristiques suivantes : la taille de l'entreprise, le levier financier, les perspectives de croissance, la proportion de membres indépendants dans les conseils d'administration, la taille du cabinet d'audit, l'individualisme. En général les résultats de ces différentes études arrivent aux mêmes conclusions, à savoir l'effet positif de ces facteurs sur la Divulgation volontaire.

- **La taille des entreprises** : est la variable qui est considérée constamment comme la plus significative dans les études portant sur les différences entre les entreprises dans leur politique de divulgation. Selon les études de (Jensen et Meckling, 1976, PP 350-360), (Leftwich et al, 1981, PP 50-77), les grandes entreprises divulguent, en général, plus d'informations que les petites car les grandes entreprises sont susceptibles plus complexes et ont une plus large base de propriétaires que les petites entreprises.
- **Le levier financier** : le levier financier croissant devrait permettre de réduire la divulgation parce qu'il permet de contrôler le problème de flux de trésorerie, et les coûts d'agence de la dette sont contrôlés par les clauses restrictives dans les contrats de dette plutôt que d'augmenter la divulgation d'informations dans les rapports annuels.
- **Les perspectives de croissance** : Les entreprises en croissance ont plus d'asymétrie d'information et de coûts d'agence et donc on s'attend à ce qu'elles divulguent plus d'informations que les entreprises qui ne le sont pas.
- **La proportion de membres indépendants dans les conseils d'administration** : La présence des membres indépendants au sein du conseil d'administration est considérée comme un outil de contrôle qui peut compléter ou se substituer à d'autres mécanismes de contrôle. Généralement il est reconnu que les conseils sont plus efficaces dans leur mission de contrôle quand la majorité de leurs membres sont indépendants. (Cormier et al, 2006, P12)
- **La culture d'individualisme** : l'individualisme, joue un rôle important. La culture d'individualisme devrait avoir des effets positifs sur la divulgation comme il a été suggéré par. (Hope, 2003, PP 218-248)

I.2. Caractéristiques de l'information

L'information comptable devrait se caractériser par la pertinence, la fiabilité, la comparabilité et l'intelligibilité. L'information est pertinente si elle est disponible à temps et susceptible d'influencer les décisions des utilisateurs en les aidant à évaluer l'effet des opérations ou en leur permettant de confirmer ou de

corriger des évaluations antérieures. La fiabilité s'analyse par l'absence de toute erreur palpable ou de biais dans les états financiers. Les comptes sont fiables s'ils représentent de manière sincère la réalité de l'entreprise. L'information doit être non biaisée c'est-à-dire non dirigée, donc neutre, mesurée et exhaustive. En outre, L'information est comparable lorsqu'elle est présentée et mesurée de la même façon : dans les états financiers d'entreprise distincte au cours du même exercice ; dans les états financiers d'une même entreprise au cours d'exercices différents. (Girard et al, 2018, PP 13-14) Enfin, une information est intelligible si elle est facilement assimilée par autrui qui a une bonne connaissance des activités de l'entreprise et de la comptabilité. L'information représente la matière première des systèmes d'information. Elle est considérée comme une ressource que l'on doit gérer efficacement dans l'intérêt de tous les utilisateurs finaux de l'entreprise.

I.3. Le référentiel comptable algérien le SCF : un état des lieux

Dès 2007, l'Algérie a tranché pour l'adoption d'un nouveau système comptable (SCF) s'inspirant des normes comptables internationales IAS/IFRS. La loi 07-11 du 25 novembre 2007, portant Le Système Comptable financier, et le décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 portant application, forment la législation de base du droit comptable. Le SCF permet de saisir, enregistrer, évaluer des données de base chiffrée et présenter par la suite des états reflétant l'image sincère de la situation financière et patrimoniale de la performance et la trésorerie d'une entité économique à la fin d'un exercice donné.

I.3.1. L'Etat comme acteur principal de la normalisation

Avec le soutien de la banque mondiale et le FMI qui privilégient l'application des normes comptables internationales, l'Algérie a choisi de s'inspirer du référentiel de l'IASB pour faire la mue de son système comptable. Le processus de normalisation comptable en Algérie mené par Le conseil national de la comptabilité (CNC) n'a pas associé les autres acteurs tels : les universitaires, les auditeurs, les bailleurs de fonds... . Le dispositif de normalisation a été donc mené dans le sens de raffermissement des pouvoirs de l'autorité publique à travers le ministère des finances.

Le nouveau système comptable financier SCF constitué dans le cadre de la refonte du PCN, permet au pays d'adapter son système comptable à son ouverture internationale. Le SCF peut être considéré comme hybride c'est-à-dire à partie anglo-saxon pour son cadre explicite et continental européen par son plan comptable, et est très proche du plan comptable français.

I.3.2. De la Conception à l'adoption du SCF

La conception du SCF s'est étalée sur une période allant au-delà de trois années (2001–avril 2004). Deux parties ont adhéré à l'ébauche. La partie française représentée par l'ordre des experts comptables français et la compagnie nationale des comptes française d'une part, et le conseil national de la comptabilité pour la partie algérienne ont été les premiers investigateurs de ce projet. L'aboutissement de cette concertation a eu lieu en avril 2004.

Le projet de loi portant SCF a été adopté en conseil des ministres le 14 mai 2007, puis approuvé par les deux chambres au troisième trimestre de la même année. La loi 07-11 a été publiée au JORA le 25/11/2007. Les textes subséquents ont été publiés entre 2008 et 2009. L'application a été faite le 1^{er} janvier 2010. Le référentiel algérien appelé désormais système comptable algérien SCF a mis dix années pour être ficelé.

I.3.3. Présence révélatrice de l'Etat

L'influence de l'Etat est apparente. Deux institutions chapeautent le nouveau SCF. Il s'agit à la fois du ministère des finances et du conseil national de comptabilité CNC. Le CNC exerce son pouvoir par la promulgation des notes, avis et circulaires pour l'application des traitements proposés, de même que les options à respecter durant l'établissement des états financiers. Il faudrait signaler que depuis la mise en application du SCF en 2010, plusieurs traitements n'ont pas encore été appliqués. On peut citer entre autres la juste valeur, les impôts différés, les pertes de valeur Le pouvoir exercé par le ministère des finances à travers le pouvoir de l'administration fiscale est dominant.

Le problème récurrent est que le SCF est adossé à des normes IAS/IFRS 2004, alors qu'au niveau international, beaucoup de choses à changer par de nouveaux amendements et changements de normes. Le SCF reste figé dans le temps. Ainsi, plus de 150 modifications, changements, remplacements et amendements sont survenus. Ces nouveautés touchent à des informations complémentaires à signaler obligatoirement dans les états financiers.

Au changement continu qui caractérise les normes IAS/IFRS s'oppose l'invariabilité du SCF, inchangé depuis 2004. Ceci a conduit nécessairement à creuser le fossé entre SCF et Normes IAS/IFRS.

I.3.4. Contexte économique et environnemental inadéquat

La mise en place du SCF devait avoir des répercussions significatives dans l'amélioration de l'information comptable et financière dans les états financiers, seulement, ces résultats espérés étaient conditionnés par l'existence de conditions requises. L'information tant recherchée n'est pas encore atteinte en raison : Un environnement réticent aux normes internationales : les entités économiques ne se sont pas détachées de leurs habitudes managériales et restent toujours guidées dans la démarche à entreprendre. Ces comportements constituent une contrainte insurmontable pour une information complète et précise, voire fiable.

- la lenteur de la réforme dans le secteur bancaire : La réforme du secteur bancaire et financier malgré les étapes franchies depuis la loi sur le crédit et la monnaie avril 1990, reste en déca des espérances. La prudence des banques est perçue comme une absence totale de prise de risque et que les garanties demandées ne sont pas toujours en fonction des crédits demandés. La complexité des procédures, leur lourdeur ouvre la voie à des comportements bureaucratiques contraires à la performance, à l'efficacité et peuvent par conséquent constituer un frein au financement de l'investissement. L'accès à l'information voulue demeure

difficile .Incohérences et insuffisances d'informations contenues dans les états financiers dues notamment aux entreprises qui continuent à régler leurs transactions en espèces, donc non conformes à la réglementation.

- La majeure partie des comptables ont reçu une formation de base selon l'ancien plan comptable dépourvu de concepts et règles comptables et financières. Des Cycles de formation aux nouvelles normes comptables internationales doivent être initiés aux professionnels de la comptabilité.
- Le tissu économique privé est, dans l'ensemble, constitué de petites entreprises familiales fermées sur elles mêmes. A la fin de l'année 2017, la population globale de la PME est composée de 97 % de très petite entreprise TPE (effectif de moins de 10 salariés) qui demeure fortement dominante , suivie par la petite entreprise avec 2,6 % et la moyenne entreprise avec seulement 0,4 % (Ministère de L'industrie et Des Mines Algérie, 2018, p9) .Les PME algériennes évoluent encore dans un cadre de propriété familiale se caractérisant par leur taille réduite atteignant rarement la taille critique. Ce caractère aggrave les contraintes institutionnelles auxquelles elles sont confrontées. C'est une question déterminante car les réticences de nos PME à diluer leur capital et à s'astreindre aux exigences de publication des informations constituent une des raisons majeures qui expliquent la faiblesse, voire l'absence d'un marché financier algérien.

I.3.5. Actualisation du SCF comme une nécessité

L'évolution des normes internationales IAS/ IFRS est une donnée qu'il faut nécessairement intégrer et prendre en considération. Donc comment s'y prendre pour s'amarrer à cette dynamique en tenant compte du contexte algérien.

L'évolution des entités économiques et leur ouverture vers l'international mettent en évidence la nécessité d'actualiser le SCF afin de développer davantage l'utilisation de la comptabilité et permettre la consolidation des comptes aux normes internationales.

Dix ans après la mise en application du SCF, il a été enregistré un grand nombre de requêtes émanant des entités économiques et professionnels de la comptabilité au conseil national de la comptabilité, traduisant les difficultés inhérents à l'application de certaines normes. Normalement, le système comptable algérien qui est adossé à ces normes internationales, doit également évoluer, d'où la nécessité de le réviser périodiquement pour l'actualiser et l'adapter à l'évolution des normes internationales.

Un groupe de travail devrait être instruit regroupant les cadres et professionnels de la comptabilité, les enseignants chercheurs des universités, les entités économiques, les banques les institutions financières, les administrations. Ce groupe sera chargé dans un premier temps de procéder à l'évaluation du SCF, puis de procéder et de prendre en charge toutes les difficultés d'application relevées par les différents acteurs des secteurs d'activité.

L'aspect théorique développé à travers l'examen de la littérature comptable nous a permis de montrer l'importance que revêt l'information comptable et financière dans la prise de décision des parties prenantes. Nous envisageons donc de conforter notre présentation théorique avec le cadre empirique en collectant les données requises pour la démarche à entreprendre.

L'intérêt de ce travail est double. Dans un premier temps, il nous sera utile d'asseoir le cadre conceptuel entrepris dans la première partie et lui conférer la problématique requise. Puis, dans un second temps adopter une méthode adéquate pour arriver aux résultats escomptés par notre recherche.

II- Méthodes et Matériels :

Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons essayé de recueillir l'opinion des professionnels de la comptabilité, des finances et de l'audit sur la qualité de l'information comptable et financière produite par les entreprises à partir des états financiers.

Cette étude s'inscrit donc dans une démarche qualitative fondée sur des entretiens individuels directs et semi-directs avec les professionnels comptables, financiers.

(Wacheux, 1996) voue les mérites de l'approche qualitative. Une telle approche permet de décrire, de comprendre, de prédire, d'expliquer les causes d'un phénomène ou d'étudier des changements, afin d'en tirer une interprétation.

(Paillé et Mucchielli, 2003, P13) définissent la méthode qualitative comme une démarche discursive de reformulation, d'explication ou de théorisation de données d'enquêtes, dont la logique participe de la découverte et de la construction du sens. Cette démarche aborde tout à la fois des questions de fond d'ordre épistémologique et de procédés d'ordre plus pratique pour le chercheur en sciences humaines et sociales

Au regard du rôle central de la subjectivité dans la problématique de la qualité informationnelle produite, il nous apparaît donc nécessaire de nous concentrer uniquement sur la compréhension et l'interprétation de la qualité de l'information comptable.

Ainsi, en vue de collecter les données nécessaires à notre étude, nous avons recouru aux entretiens auprès de nos interlocuteurs. L'entretien ou interview utilisé constitue un moyen important dans la communication.

Les entretiens ont été menés pendant la période septembre-octobre 2019. Ils ont duré de 30 à 45 minutes selon les interviewés.

II.1. Echantillon et profil des interviewés.

Nous avons adopté une démarche prudente pour le choix de notre échantillon La population exerçant dans l'univers étudié ne peut être étudiée dans sa totalité. Le recours à un échantillon s'avère indispensable. L'approche qualitative s'intéresse à des échantillons restreints. La taille de notre échantillon est constituée de 14 individus. Un pré-test a été mené auprès de deux individus.

Les informations recueillies nous ont permis de cadrer les questions sur les aspects saillants émergeant des entretiens.

Nous nous sommes contentés à poser les questions que nous avons jugées comme pertinentes. Le nombre de questions limité est préalablement étudié, et ce pour ne pas tomber dans les redondances.

III-Résultats et Discussion :

L'objectif de cette recherche est de recueillir l'opinion des professionnels de la comptabilité, des finances et de l'audit sur la qualité de l'information comptable produite par les entités économiques algériennes dans le cadre du SCF.

Les résultats de la recherche sont présentés en fonction des sous thématiques abordées avec les interviewés.

III.1. L'application du SCF est elle conforme aux normes internationales

La mise en place du SCF devait avoir une répercussion significative sur l'information et dans la présentation des états financiers, cependant les résultats espérés étaient conditionnés par l'existence d'un ensemble de facteurs. Cet objectif est loin d'être atteint en raison d'un environnement économique non encore prêt à répondre aux exigences des nouvelles normes internationales comptables. Les administrations et banques continuent à exercer selon les traditions anciennes loin des règles managériales modernes. Ceci représente une contrainte lourde pour une information fiable et pertinente.

Les résultats de notre recherche révèlent que 7 sur les 14 répondants, soit 50 % de l'échantillon, considèrent que l'attachement aux anciennes pratiques est l'un des facteurs et non des moindres qui influent sur la conformité avec le SCF. Les comptables continuent à exercer selon le PCN, n'ont pas ressenti le changement et leur résistance traduit bien l'incapacité à l'égard des nouveautés offertes par les normes internationales comptables. Ceci conforte l'idée que la profession comptable en Algérie n'a pas adhéré aux changements opérés dans le cadre de la réforme de la comptabilité.

Des disparités dans l'application sont ainsi constatées car, estiment les répondants, le référentiel lui-même n'a pas été développé à la base de manière idoine et n'a pas été assimilé, voire maîtrisé, par ses utilisateurs.

Selon l'avis de la quasi-totalité des répondants, les professionnels éprouvent des difficultés de mise en œuvre des méthodes d'évaluation des actifs et des passifs sous le SCF : le Goodwill, la juste valeur de la contre partie reçue, modes d'amortissements et pertes de valeurs, instruments financiers à la juste valeur, provisions pour risques. Ainsi les préparateurs des états financiers se voient contraints de ne pas appliquer les traitements précités, et de présenter ainsi des états financiers non fiables.

III.1.1. Adoption du référentiel de l'IASB par l'Algérie

L'Algérie n'a pas adopté en totalité le référentiel de l'IASB. Elle a maintenu son identité comptable par le maintien de son plan comptable, ceci peut s'expliquer par la faiblesse sinon l'absence d'un marché financier.

Le SCF n'est pas bien adapté à l'environnement comptable algérien du fait que la quasi-totalité des entités qui composent le tissu économique est représentée par des PME 95 %, d'où sa revue est nécessaire, et passe inéluctablement par la suppression des normes comptables dont l'application est impossible, la simplification des normes complexes, et l'ajout d'autres normes IFRS/PME.

III.1.2. Normalisation en Algérie

Le processus de normalisation comptable engagé par le CNC n'a pas pris l'idée de concertation avec les acteurs clés de la question comptable à savoir entre autres les organes de l'Etat, les chercheurs universitaires, les financiers, les auditeurs et les analystes.

III.1.3. Inertie du SCF

Les normes comptables internationales ont connu une évolution significative aussi bien en corrigeant et en améliorant les normes existantes qu'en adoptant de nouvelles normes. Ces dernières évoluent en fonction des événements économiques qui émaillent l'activité financière. Ces changements opérés sont indispensables et ont des conséquences importantes sur les états financiers entreprises, donc des informations à mentionner obligatoirement.

Le référentiel algérien qui est adossé aux normes internationales reste figé. Aucune actualisation ou révision n'a été entreprise, en dehors de quelques notes méthodologiques ont été incluses. La nécessité de le réviser périodiquement pour l'actualiser et l'adapter à l'évolution des normes internationales s'avère impérative pour réduire le décalage.

D'où la nécessité d'une mise à jour régulière et d'un suivi constant pour être au diapason de ce qui se fait de par le monde. Ce manque de cohésion dans la mise en pratique de ce référentiel doit être corrigé impérativement.

III.2. Attitude des répondants sur la qualité de l'information divulguée par les entreprises

Il nous semble intéressant d'avoir l'appréciation des professionnels de la comptabilité, des finances et de l'audit sur la qualité de l'information divulguée par les entreprises algériennes. Cette appréciation peut s'opérer à partir des caractéristiques qualitatives de l'information produite par l'entreprise dans les états financiers : pertinence, fiabilité, courante, comparable et complète. Pour se faire, tous les interviewés ont réagi selon la taille de l'entreprise.

Nous allons porter notre réflexion sur ces paramètres en s'appuyant sur les propos des répondants.

Tableau (1) : Appréciation de la qualité de l'information selon les répondants

Caractéristiques de l'information	Grandes entreprises				Petites et moyennes entreprises			
	Oui		non		Oui		Non	
	n _i	%	n _i	%	n _i	%	n _i	%
Pertinences	7	50	7	50	0	0	14	100
Fiabilité	5	35,71	9	64,29	0	0	14	100
Courante	14	100	0	0	10	71,42	4	28,58
Comparable	12	85,71	2	14,29	0	0	14	100
Complète	7	50	7	50	0	0	14	100

La source : conçu à partir des réponses des interviewés.

III.2.1. Pertinence et fiabilité de l'information

Les informations fournies par les grandes entreprises sont au moins pertinentes et fiables respectivement 50 % et 35,71. Presque la majorité des répondants apprécient la fiabilité par le biais de la certification des états financiers par les commissaires au comptes, par contre tous sont unanimes que les informations fournies par les PME sont loin de refléter la vérité. En outre, il apparaît que la totalité des informations fournies dans les états financiers des grandes entreprises sont périodiques, c'est-à-dire concernent au moins les 3 dernières années. Ce constat est tout autre pour les PME, car les informations fournies sont disparates dans le temps. Pis encore les PME ne sont pas suffisamment outillés pour utiliser les normes IFRS. La majorité des PME algérienne est déstructurée.

III.2.2. Divulgaration courante de l'information

Selon les répondants aux entretiens, l'ensemble des spécialistes considèrent que les informations divulguées par les grandes entreprises sont courantes soit 100 %, car elles concernent les trois dernières années. Ceci n'est pas valable pour les PME. Elles connaissent des carences en matière d'informations.

III.2.3. L'opportunité du temps.

Une analyse des réponses des interviewés montre que les informations comptables connaissent parfois des retards dans leur présentation. Ceci est du aux difficultés d'application rencontrées, de compréhension de certaines normes et la complexité d'autres, de maîtrise des techniques et règles comptables ;

Certains répondants sont d'avis que les informations selon ces normes ne sont pas parfois réellement utiles pour l'ensemble de l'entreprise algérienne.

III.2.4. Caractère incomplet de l'information comptable

Les interviewés soulignent le caractère incomplet des informations comptables (50 %) fournies par les grandes entreprises, et certains observent parfois quelques incohérentes. Chez les PME, le constat est alarmant. Les

informations sont aléatoires. Ces insuffisances ou incohérences des informations contenus dans les états financiers sont dues notamment au contexte et à l'environnement économique des entreprises (les paiements s'opèrent en espèces, donc non-conformité avec la réglementation en vigueur, les achats effectifs et les ventes effectives comptabilisées mais non justifiées par des factures, infractions au code de commerce...). Ceci représente une contrainte difficile à contourner pour une communication fiable et pertinente de l'information fournie aux parties prenantes et particulièrement aux investisseurs.

III.2.5. La tenue des annexes

De l'avis des répondants, il s'avère que les entreprises n'accordent pas une importance particulière aux annexes, dont la tenue est obligatoire dans les états financiers de chaque unité économique « Les annexes sont absentes, sinon timidement tenues ». L'annexe est un document essentiel, et plus difficile à tenir car il requiert une connaissance parfaite du fonctionnement de l'entreprise et de son environnement économique, sociale et juridique. Cela demande du rédigeant une capacité avérée et de synthèse. Ce qui explique son rejet des états financiers des entreprises.

III.3. Interprétation des résultats de l'étude qualitative et recommandations

L'étude qualitative menée dans le cadre de ce travail nous a permis d'arriver à des informations fortes utiles et suffisantes pour statuer sur la problématique amorcée au départ de notre travail. Aux différentes questions soumises aux interviewés, nous pouvons se prononcer sans se tromper sur les 3 hypothèses formulées adjacentes:

- l'adoption du SCF algérien par les entités économiques obéit beaucoup plus à des considérations de légitimité et non à un choix rationnel. Ceci nous amène à réfuter la première hypothèse selon laquelle l'adoption du nouveau référentiel comptable est suffisante pour assurer une meilleure conformité avec les normes IAS/IFRS ;
- Les normes comptables internationales ont connu une évolution significative aussi bien en corrigeant et en améliorant les normes existantes qu'en adoptant de nouvelles normes. Le référentiel algérien est resté figé. Aucune actualisation ou révision n'a été entreprise depuis sa mise en application, en dehors de quelques notes méthodologiques ce qui nous amène à infirmer notre deuxième hypothèse ;
- En se référant aux résultats de l'étude qualitative, et sachant que le tissu économique algérien est dominé par les PME soit 95 %, la majorité est déstructurée ne pouvant contribuer de façon substantielle à fournir une information fiable et pertinente. Des anomalies sont constatées et des insuffisances sont relevées dans les informations fournies dans les états financiers. Nous pouvons affirmer que l'hypothèse 3 est non valide.

IV- Conclusion:

L'Algérie a réformé son système comptable pour l'adapter à son environnement juridico économique, et surtout à son ouverture vers l'international. Le nouveau référentiel comptable appelé SCF devrait se conformer aux normes IAS/IFRS. Depuis la mise en application du SCF en 2010, les normes comptables internationales ont subi une transformation significative aussi bien en correction et en amélioration des normes existantes qu'en adoptant de nouvelles normes qui doivent être intégrées dans le référentiel comptable algérien. Le SCF qui est adossé aux IAS/IFRS reste figé. Aucune actualisation ou révision n'a été faite, en dehors de quelques notes méthodologiques ont été incluses. La nécessité de le réviser périodiquement pour l'actualiser et l'adapter à l'évolution des normes internationales s'avère nécessaire voire obligatoire pour réduire le décalage. D'où la nécessité d'une mise à jour régulière et d'un suivi constant pour être au diapason de ce qui se fait de par le monde. Ce manque de cohésion dans la mise en pratique de ce référentiel doit être corrigé impérativement. Le respect des normes IAS/IFRS permet de garantir la fiabilité des informations contenues dans les états financiers élaborés et communiqués par les entreprises ainsi que leur comparabilité dans le temps.

Un certain nombre de recommandations à envisager :

- ✓ La nécessité d'adapter le SCF aux spécificités du contexte économique et financier de l'Algérie, telles que par exemple un tissu économique composé essentiellement de PME et des marchés financiers peu développés. Axer sur l'application de l'IFRS PME étant donné que des entreprises sont des PME ;
- ✓ La bonne gouvernance des entreprises requiert la maîtrise des informations des parties prenantes d'où la nécessité d'étoffer le référentiel algérien par des normes afférentes et appropriées.
- ✓ La formation est la clé de voûte de la stratégie à mener. L'entreprise est dans l'obligation de faire bénéficier les comptables d'une formation pratique focalisée sur les principaux axes de la nouvelle comptabilité financière, qui s'inspire des normes comptables internationales IAS/IFRS. Ceci va constituer une œuvre de longue haleine ;
- ✓ Recenser toutes les difficultés rencontrées par les différentes parties concernées par la production et par l'utilisation de l'information financière produite par le SCF et apporter les solutions idoines ;
- ✓ Nécessiter de réviser le référentiel comptable algérien périodiquement pour l'actualiser et l'adapter à l'évolution des normes comptables internationales ;
- ✓ Avoir une visibilité pour pouvoir anticiper sur les changements qui peuvent s'opérer ;
- ✓ Pour une bonne application du SCF, il est nécessaire d'avoir une cohérence du dispositif juridique dans son ensemble, entre les dispositions comptables, civiles, commerciales, sociales et fiscales.

V- Referrals and references:

1. Ducasse, E., Jallet-Auguste, A., Ouvrard, S., et Hauret, C. P. (2005). Normes comptables internationales IAS/IFRS, questions d'économie et de gestion. Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck.
2. Gélard, G. (2014). Les IFRS en voie de mondialisation. *Revue française de comptabilité*, (473), 4.
3. Girard, N., Laberge, M., Brien, R., et Sénégal, J. (2018). *Comptabilité 2* (8 éd). Montréal : Chenelière Education.
4. Comptables Professionnels Agréés Canada. (2010). La production de l'information financière destinée aux marchés financiers canadiens. <file:///C:/Users/HP/Downloads/40034-la-production-de-linformation-financiere-destinee-aux-marches-finacniers-canadiens-des-responsabilites-distinctes.pdf>.
5. Ministère de L'action Des Comptes Publics. (2018). Recueil Des Normes Comptables de L'état. https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cnocp/RNCE/versions/RNCE_Juillet_2018.pdf.
6. Djongoué, G. (2015). Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes (thèse de doctorat. Université de Bordeaux).
7. Missonier-Piera, F. (2005). Chapitre 5. Gouvernement d'entreprise et information comptable. Dans : Alain Finet éd., *Gouvernement d'entreprise: Aspects managériaux, comptables et financiers*. Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck.
8. Jaggi, B. L. (1975). The impact of cultural environment on financial disclosures. *International journal of accounting*, 10(2), 75-84.
9. Jensen, M., et Meckling, W. (1976). Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of financial economics*, 3(4), 305-360.
10. Leftwich, R. W., Watts, R. L., et Zimmerman, J. L. (1981). Voluntary corporate disclosure: The case of interim reporting?. *Journal of Accounting Research Supplement*, 19, 50-77.
11. Cormier, D., Aerts, W., et Magnan, M. (2006). The association between governance, media, economic factors and web-based disclosure: some Canadian evidence, Working Paper Québec.
12. Hope, O. K. (2003). Firm-level disclosures and the relative role of culture and legal origin. *Journal of international Financial management and accounting*, 14(3), 218-248.
13. Girard, N., Laberge, M., Brien, R., et Sénégal, J. (2018). *Comptabilité 2* (8 éd). Montréal : Chenelière Education.
14. Ministère de L'industrie et Des Mines Algérie. (2018). Bulletins d'information statistique de la PME (Bulletin N° 32). http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/BulletinPME_N_32.pdf.
15. Wacheux, F. (1996). *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*. Paris: Économica.
16. Paillé, P., et Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3 éd). Paris: Armand Colin.